



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snafo.com>

PROTOCOLE 2010/2011

Première séance le 19 octobre 2009

L'objectif de cette séance était de déterminer l'ensemble des réflexions et groupes de travail à réaliser pendant la durée du protocole (2 ans).

En début de séance FO a rappelé par une déclaration sa position concernant le contexte et le contenu protocolaire.

« Avant d'entamer toute nouvelle négociation protocolaire, FO exige :

- *la finalisation de l'ensemble des mesures inscrites dans le protocole en cours ;*
- *une étude, en concertation avec les partenaires sociaux, des besoins des services de la DGAC afin de déterminer le volume des effectifs et des recrutements nécessaires pour la période 2010/2011.*

S'agissant du futur protocole, FO abordera de manière constructive cette négociation sociale sous condition du respect des principes suivants :

- *la participation au comité de suivi de l'ensemble des organisations syndicales signataires ou non du futur protocole ;*
- *le maintien de la DGAC dans son statut actuel au sein de la fonction publique d'Etat, ce qui exclut toute étude d'établissement public ;*
- *la réalisation d'un FABEC coopératif incluant l'ensemble des personnels et des services de la DGAC ;*
- *la mise en place d'un dispositif permettant l'amélioration du taux de*

remplacement du dernier salaire d'activité pour l'ensemble des personnels ».

FO a demandé que les mesures du protocole en cours non réalisées (GT métiers du contrôle aérien, examen IESSA des centrales Energie, etc...) débutent. Un comité de suivi du protocole 2007-2009 doit se réunir rapidement.

FO a dénoncé le principe d'acter un niveau de recrutements sans concertation et a obtenu une réunion spécifique effectifs pour 2010/2011.

De nombreuses organisations syndicales (FO, CGC, CGT, CFDT, UNSA) ont défendu le maintien de la DGAC au sein de la Fonction Publique d'Etat, le retrait d'une étude sur l'EPA (Etablissement Public Administratif) et la construction d'un FABEC coopératif.

Certaines ne se sont pas associées à cette démarche et l'on fait savoir en séance (SATAC) ou étaient absentes (SNCTA).

Après débat le Directeur Général a confirmé sa volonté du maintien de la DGAC au sein de la Fonction Publique d'Etat et le retrait de l'étude sur l'EPA. Le principe d'un accord majoritaire a été retenu.

Les différents GT qui seront lancés pendant le dernier trimestre 2009 sont les suivants :

- GT EUROPE DSAC et DSNA présidé par le Directeur Général : sur ce GT FO a dénoncé toute orientation visant

à modifier le temps de travail des organismes opérationnels et toute atteinte au droit de grève.

- Rôle de la DSAC vis-à-vis de la DSNA : Le thème principal semble être les relations DSAC/DSNA (autorité de surveillance/opérateur).
- Effectifs (2010/2011).
- Fonctions support (mutualisation) : FO a dénoncé toute mobilité forcée.
- Fusion ENAC/SEFA (étude en cours).
- Temps de travail hors horaires opérationnels (point sur la RTT, dépassement horaires) : FO sera vigilant pour refuser toute dégradation des conditions de travail.
- Etude sur un complément temporaire de revenu de remplacement pour tous les personnels (retraite complémentaire) : FO conformément aux décisions prises en congrès, a défendu et obtenu la mise en place d'un groupe de réflexion sur ce thème.
- GT social (aide à la mutualisation, à la dépendance, veille psychologique) : FO a dénoncé le peu d'empressement de traiter ces dossiers lors du précédent protocole.
- Intégration dans les corps de la DGAC des agents de l'Équipement en fonction au STAC et au SNIA : FO a demandé un GT pour répondre aux demandes des agents de l'équipement de ces deux services.
- GT statutaire (tous les corps et étude sur un futur corps d'encadrement et d'expertise) : FO a rappelé sa demande de voir étudiées les transpositions Fonction Publique prévues pour l'ensemble des catégories (titulaires et non titulaires) ainsi qu'une réflexion sur les emplois fonctionnels (élargissement et condition d'accès).
- GT indemnitaire (aménagement du décret de 1970 qui concerne l'ensemble des primes des corps techniques de la DGAC). FO a refusé de voir la seule piste PFR étudiée.

L'ensemble de ces GT donneront lieu à de nombreux sous-GT qui se dérouleront pendant le protocole 2010/2011 sachant

que les mesures indemnitaires ne s'appliqueront que fin 2011 pour des raisons budgétaires.

Dans les négociations protocolaires FO défendra :

- **l'application des mesures du protocole en cours,**
- **un protocole équilibré entre les différents corps et fonctions,**
- **des effectifs permettant de rendre un service public de qualité,**
- **le maintien dans la fonction publique d'Etat et l'unité de la DGAC,**
- **un FABEC coopératif excluant la fusion des opérateurs en un opérateur unique.**

En dehors de la logique protocolaire, FO a également demandé à la DGAC d'informer rapidement les personnels des conséquences du futur décret qui prévoit la possibilité de maintien en activité au-delà de la limite d'âge du statut des personnels fonctionnaires appartenant à des corps ou cadres d'emploi classés en service actif.

Ce décret pris pour application de la loi 84-834 du 13 décembre 1984 (qui sera applicable le 1^{ier} janvier 2010) prévoit que les fonctionnaires relevant de la loi de 1984 appartenant à des corps ou cadres d'emploi dont le limite d'âge est inférieure à 65 ans sont maintenus en activité sur leur demande et sous réserve de leur aptitude physique.

Les ICNA classés en service actif (limite d'âge de 57 ans avec ouverture de droit à pension à partir de 50 ans) peuvent être concernés par ce décret. De nombreux ICNA atteignant l'âge de 57 ans en 2010 ont déjà interrogé leurs services administratifs respectifs.

Le Directeur Général a répondu qu'une étude est en cours au sein de la DGAC et de la Fonction Publique pour savoir si ce décret s'appliquera aux ICNA.

FO a rappelé que pour permettre à chacun de prendre ses dispositions (services et agents) une réponse rapide est indispensable.